



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 31 juillet 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 juillet 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI à M. le maire, Mme BIANCAMARIA à M. BALZANO, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme VILLANOVA à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme MASSEI à M. SBRAGGIA.

Etaient absents :

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. FILONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Yoann Habani est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 31 juillet 2017

Délibération N°2017/177

Approbation du projet de demande de subvention à la CTC pour la création de panneaux bilingues afin de promouvoir l'usage du corse sur les abords des plages

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la gestion et de l'aménagement des plages, la Direction de l'environnement et de l'aménagement paysager réaménage les abords des plages et plus particulièrement la signalétique des plages surveillées et non surveillées. Cela représente sur les 17 km de littoral, 16 panneaux spécifiques pour les plages surveillées et 8 panneaux sur les plages non surveillées.

Ces panneaux d'information et/ou de surveillance des plages vont être proposés en version bilingue.

La ville d'Ajaccio s'est engagée en 2011 en faveur de la langue dans le cadre de la signature de la charte de la langue corse et notamment faire la promotion de la langue corse et à intégrer le principe général de bilinguisme et ou la présence de corse sur tous ces supports signalétiques de communication.

La commune d'Ajaccio est donc éligible à l'octroi d'une subvention financée par la Collectivité Territoriale de Corse.

La direction de l'environnement et de l'aménagement paysager va donc constituer un dossier de demande de subvention pour l'ensemble des supports signalétiques de communication des plages.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser monsieur le maire à signer tous les actes relatifs à une demande de subvention pour la réalisation des panneaux d'information et/ ou de surveillance des plages.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Mme Nathalie RUGGERI-ZANETTACCI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 juillet 2017,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le maire à signer tous les actes relatifs à une demande de subvention pour la réalisation des panneaux d'information et/ ou de surveillance des plages

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170731-2017_177-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2017

Publication : 04/08/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Page 2 sur 2



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI
